

Séminaire « Zones humides et biodiversité du bassin de la Loire »

Gestion des données sur les zones humides et la biodiversité

Recherche, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Vers une meilleure connaissance des zones humides et de la biodiversité Auvergne

- Cadre législatif relatif aux zones humides
- Inventaires ZH engagés en Auvergne
- Etat des connaissances biodiversité/ZH
- Organisation et diffusion des données

Resources, territoires et habitats
Energie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Dispositif communautaire « eau et ZH » : Directive Cadre sur l'Eau

20/10/02 transposée par loi 21/04/04

Convention Ramsar (1971)

Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (L 211-1 CE) : ZH d'intérêt général

Les ZH ne sont pas **des masses d'eau** au sens de la DCE

ZH contribuent au « bon état » des cours d'eau avec lesquelles elles sont liées

ZH intégrés dans les actions DCE

ZH peuvent être identifiées et délimitées si nécessaire

ZH peuvent être gérées ou restaurées

Le réseau Natura 2000 figure dans les zones protégées de la DCE

Cas des ZH anthropisés à valeur écologique (cours d'eau, marais artificiel, étendue d'eau (art 4-3a) et zones humides « ordinaires »

Loi DTR n°2005-157 du 23 février 2005

chapitre III (L 211-1-1 CE) :

Inverser la tendance actuelle à la dégradation des ZH en les identifiant

- **article 127** = régime spécifique aux ZH. Précise la définition « loi sur l'eau » et la délimitation pour l'application de la police de l'eau (L 214-1 et L 214-7)

- **Décret n°2007-135 du 30 janvier 2007** (R 211-108 CE) explique les critères de définition et de délimitation

- *morphologie des sols

- *et/ou présence de plantes hygrophiles

- une liste de critères est établie par région biogéographique

Art 132 LDTR (L 212-5 de CE):

- **délimitation des ZH stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) dans le cadre du SAGE**
 - *validation par arrêté préfectoral
 - *Instauration de servitudes par le préfet (compensation à la charge de la collectivité publique les ayant demandées :L 211-12)
- **NB : La LEMA rend le règlement des SAGE et ses documents cartographiques Loi DTR n°2005-157 du 23 février 2005 (art L 212-5-2)**

Loi LEMA 2006-1772 du 30 décembre 2006 (L 211-3 CE)

- article 21 LEMA + art 128 loi DTR :

- objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau et préservation des ZH

- instaure un programme d'actions concertés dans les **ZH d'intérêt environnemental particulier (ZIEP)** (zonage arrêté par le préfet)

- Décret du **14 mai 2007** modifie le code rural (art R 114-1 à R 114-10)

- Circulaire du **30 mai 2008**

ZH et nomenclature « eau »

Application de la rubrique 3.3.1.0 (loi du 9/12/04, ordonnance du 18/7/05, **décret 2006-881 du 17/07/2006** modifiant le décret du 29/03/1993 (décret nomenclature application loi sur l'eau de 1992)

régime d'autorisation et déclaration pour les installations, ouvrages..dans le cadre de la la **police de l'eau**

*Seuil d'autorisation = 1 ha

*Possibilité de s'opposer aux déclarations sur refus motivé

*nécessité de mettre en place une politique d'opposition à déclaration (info réglementaire sur site web AEAG et DDAF15)

*possibilité de délimiter les ZH pour application police de l'eau

Réglementation au titre de la police de l'eau

L124-7-1 et R 211-108 du CE

- **Arrêté interministériel du 24 juin 2008 (JO du 9/07/08)**: affine les critères de définition et de délimitation des ZH (sols et végétation) et les protocoles des relevés sur le terrain
- Plusieurs types **pédologiques** (liste en an 1-1)
- La **végétation** basée sur :
 - * **espèces indicatrices**, liste en an 2-1). Le Préfet peut établir une liste additive d'espèces par arrêté
 - * et/ou des communautés d'espèces végétales dénommées « **habitats** » **caractéristiques** (an 2-2)

Réglementation au titre de la police de l'eau

L124-7-1 et R 211-108 du CE

- * **circulaire du 24 juin 2008** : précise les modalités de mise en œuvre de la délimitation
- * permet de mieux asseoir la mise en œuvre de la réglementation au titre de la police de l'eau
- * renforce le rôle de **services polices de l'eau** : appréciation locale, appui recommandé des DIREN, AE, ONEMA pour piloter les études et méthodologies à appliquer sur les ZH
- * doit permettre d'éviter les dégradations grâce à la délimitation par AR des ZH et d' **appliquer la nomenclature sur l'eau** (constat d'infractions)

En Auvergne le sujet sera abordé lors de la réunion du 13 janvier 2009 dans la cadre de la « police de l'eau »

Loi DTR n°2005-157 du 23 février 2005

- **Art 137 LDTR (1395 D du C des impôts) : exonération temporaire de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les ZH contre un engagement du propriétaire un l'exploitant de gestion favorable aux ZH et sur 5 ans renouvelable. Exonération compensée par l'Etat**
- **Décret n°2007-511 du 3 avril 2007** pris pour application de l'article 1395 D du C Impôt sur exonération fiscalité ZH et du L 211-1 CE sur modalités d'engagement de gestion (catégories fiscales 2 et 6): liste dressée par le maire.
- **Circulaire du 31 juillet 2008** relative aux engagements de gestion des propriétés non bâties situées en ZH (**modèle d'engagement**). DDEA pour visa

Autres dispositifs : « Biodiversité et ZH »

Pas d'obligation d'appliquer les critères de délimitation « police de l'eau ». Textes d'application particuliers.

• **Dispositifs communautaires:** NATURA 2000 (DO +DHFF)

• **Inventaires nationaux :** ZNIEFF,

* Méthodologie d'inventaire et délimitation basées sur **critères écologiques** (habitats EUR15, C.Biotope..espèces liées aux ZH...) en fonction de connaissances disponibles, d'études spécifiques...

* cartographies de ZH ou potentiellement humides

Inventaires locaux : initiatives départementales

• SDAGE, SAGE, ENS, Atlas ZH, inventaires tourbières, plan biodiversité..

ZH et Grenelle de l'Environnement»

Dispositif de trame verte et bleu.

Projet loi Grenelle 1 : titre II (biodiversité, écosystèmes, et milieux naturels). Chapitre 1: **maintenir et développer la biodiversité**

- article 20 : « *acquisition de 20 000 ha de zones humides par les collectivités publiques à des fins de lutte contre l'artificialisation de sols et de valorisation agricole. Les ZH précitées seront identifiées de façon concertée avec l'ensemble des acteurs de terrain, sur la base de données scientifiques* »

- article 26 : trame bleue et continuités écologiques

* «développer la maîtrise d'ouvrage pour restaurer et entretenir les ZH et les **réservoirs biologiques** essentiels pour la biodiversité et le bon état écologique des masses d'eau superficielles (création d'EPTB, implication des Agences de l'eau)

Initiatives en Auvergne d'inventaires ZH

- **Approche « écologique »**
- Plan départemental des ZH du Cantal-Atlas ZH
- Zones humides du Devès
- schéma ENS : guide simplifié d'identification des ZH
- Actions en faveur des tourbières
- Plan d'action pour la préservation et restauration des ZH des Monts de la Madeleine (cartographie)
- **Approche « ressource en eau et biodiversité »**
- CRE ZH ou « contrats nature » (AELB)
- Cellule d'Assistance Technique en faveur des ZH de l'AEAG
- SAGE et contrats de rivières

Initiatives en Auvergne d'inventaire ZH

Plan départemental des ZH du Cantal (DDAF/CG15)

Réalisation d'inventaires

- **typologie** des ZH du Cantal (moyenne montagne) édité en 1995 revue en mars 2005 : critères hydrologiques
- **Atlas cartographique** des ZH lancé 1998
- 2008: **Pré-inventaire** (CRENAM) : cartographique sur critères climat, hydro, topo, géologique, géomorphologique, images satellites puis photo-interprétation des ZH potentielles (rendu avril 2009)

Initiatives en Auvergne d'inventaire ZH

Plan départemental des ZH du Cantal

•Organisation et PAC

Structuration et compilation des données : centre de ressources du CPIE (biblio) et/ou portail Internet (mise en réseau CG15-DDAF-CPIE ou autres).

•**plaquette** sur les zones humides du département (2008)

Actions

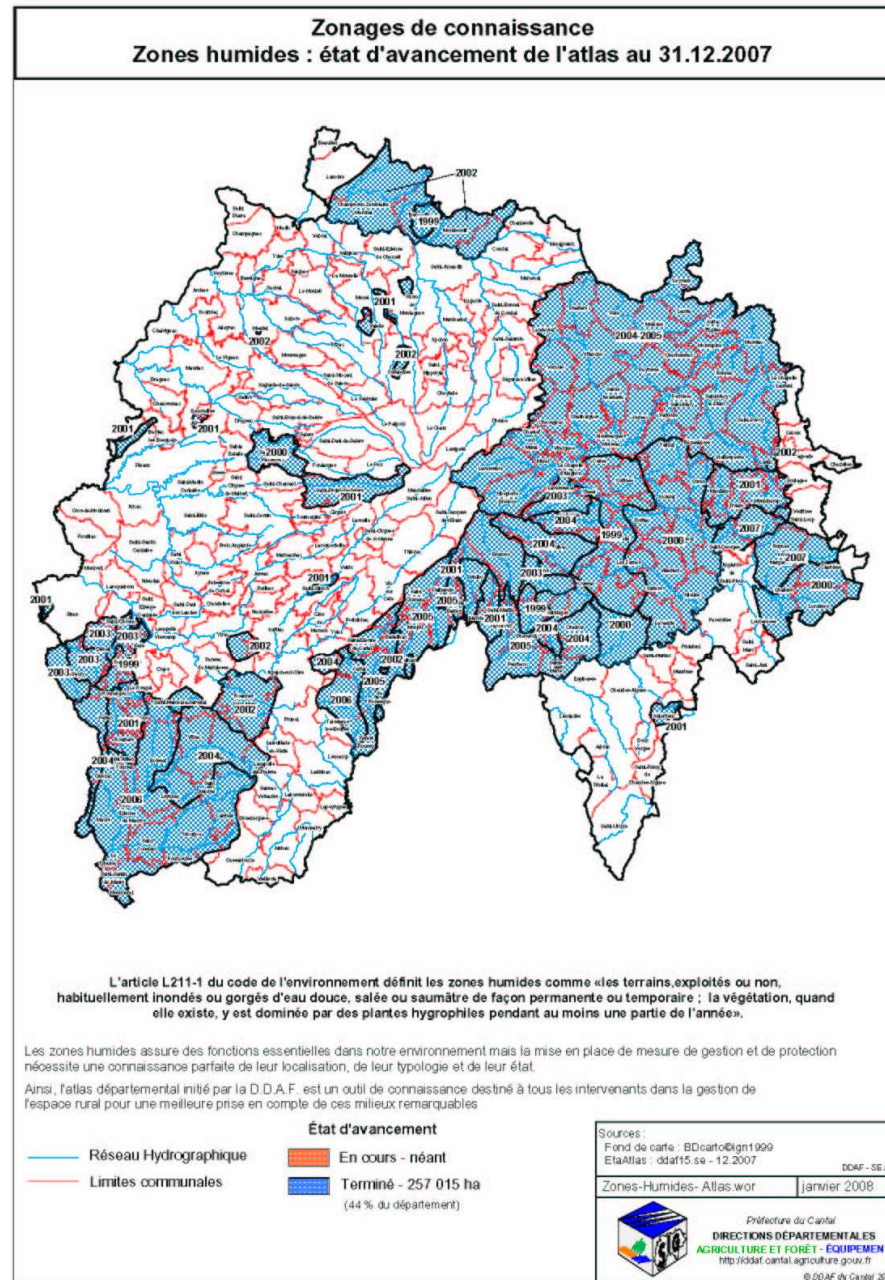
•2005 : lancement du **Plan départemental** des ZH par le CG : plans et fiches actions de préservation des ZH classées ENS

•Cellule **d'assistance technique** (2005) à la gestion des ZH (tourbières) par le CEPA (en complément de la police de l'eau (Artense et Aubrac): soutien AEAG+CG

•Gestion des ZH par bassins versants : contrats de rivières :

Alagnon, Célé, Cère...

Carte des ZH du Cantal



Initiatives en Auvergne d'inventaire ZH

L'Observatoire départemental de l'eau (Haute Loire)

Les Zones humides du Devès

- 1992 : politique volontariste du CG43 pour la mise en valeur des ENS
- 2001 : politique en faveur des ZH
- 2005 : Plaque de présentation du programme de sauvegarde et de restauration de 24 sites
- Création d'un portail Internet d'information : **L'observatoire Départemental de l'Eau (ODE)** par le CG43

Carte ZH du Devès

ODE43 - Quelques zones humides

Page 1 sur 1

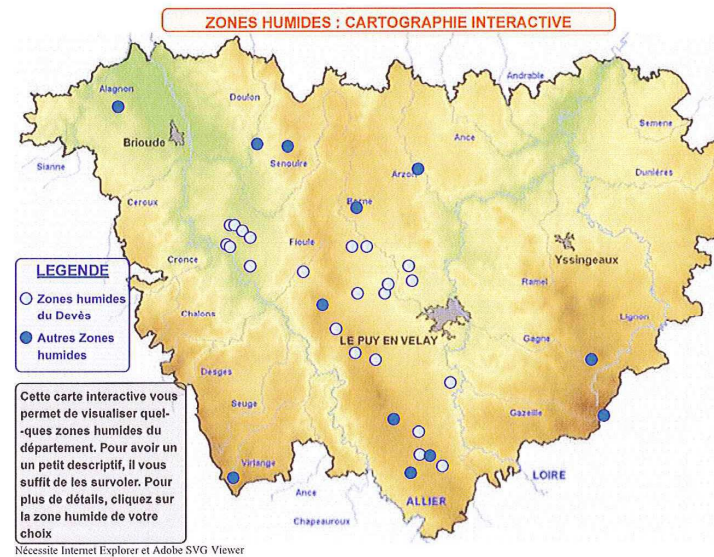


Observatoire Départemental de l'Eau
de la Haute-Loire

www.ode43.fr

ode43 > Zones humides > Quelques zones humides

Quelques zones humides de Haute-Loire



COMITE GENERAL
Haute-Loire

Service
Technique
Assainissement



adresse: <http://www.ode43.fr/index.php?page=91>

Initiatives en Auvergne d'inventaire ZH

Schéma départemental des ENS du CG03 : guide simplifié d'identification des ZH

1999 : Schéma départemental des ENS initié et adopté en 2003 (inscrit dans l'Agenda 21)

2003 : caractérisation des ZH de l'Allier (CBNMC)

2004 : **Guide simplifié** d'identification des ZH (CBNMC)

Journées de formations de agriculteurs et professionnels du monde agricole par le CBNMC pour reconnaissance ZH ...

1er ENS = site de Montilly sur la rivière Allier inauguré en 2006 puis les gorges de la Bouble

Inventaire et cartographie des ZH des monts de la Madeleine (2008)

Initiatives en Auvergne d'inventaire ZH

- **Réflexion dans le Puy de Dôme sur l'application de la réglementation relative à la protection des ZH**
- **2 Plaquettes en projet d'information**
 - * sur les enjeux et la réglementation
 - * sur des critères simples de reconnaissance des principaux type de ZH par les propriétaires

Pas de politique spécifique du CG63.

ENS en ZH suivant opportunité

Initiatives en Auvergne d'inventaire ZH

Cas particulier des ZH : tourbières

- 1984-87 : Inventaire des tourbières d'Auvergne :
 - * plus de **400 remarquables** soit environ 4 000 ha (**0,2% du territoire**):
 - * 14 massifs à tourbières, 33 espèces végétales protégées
- LIFE « Tourbières » national (1995-97) : **Plan régional des tourbières** (CEPA).
- 2002: Réseau « tourbières d'Auvergne »
- 2003 : Réseau « tourbières d'Auvergne et Massif Central » :
- 2007 : Plaquette et brochure sur les tourbières (CEPA)

Outil des Agences de l'eau

Contrat de Restauration Entretien ZH

Gestion cohérente et globale de la rivière et des espaces associés (ZH): restauration et entretien

- ⑩ **CRE rivière Allier et affluents amonts (2007-2011)**
- ⑩ **CRE Val de Loire /(2008-2013)–**
- ⑩ **CRE Lignon-amont, Borne, Dunières, Sénouire, Suisse en 43**
- ⑩ **CRE expérimental interdépartemental et interrégional sur les ZH et tourbières des Monts du Forez (2008-2013)**

Approche ressource en eau

SDAGE et Zones Humides (2010-2015)

*Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques et les ZH et la biodiversité. Identifier et délimiter les ZH par des **Inventaires et cartographies** à réaliser en priorité à l'échelle du bassin avant 2015.*

En cours de révision

SDAGE Loire Bretagne

*ZH et « **bon état des masses d'eau** » d'ici 2015 (DCE) + biodiversité

SDAGE Adour-Garonne

*Notions de « zones vertes » déjà désignées par arrêtés préfectoraux

*Création d'un **observatoire des ZH** pour le comité de bassin (suivi de l'évolution des ZH)

Approche ressource en eau

SAGE et Zones Humides

Identification des ZH obligatoires

Objectifs de protection, 11 SAGE en Auvergne

LOIRE BRETAGNE:

•**SAGE Sioule** (SMAD Combrailles): **ZH = 9,13%** de la superficie du Bassin Versant . Elles seront proposées en ZSGE

•**SAGE Dore** (PNRLF) :

•**Sage Alagnon, Cher amont, Lignon du Velay, Loire amont, Loire en R. Alpes**

•**SAGE Haut Allier** (SMAT Haut Allier) : CLE en place. enjeux saumon. Phase diagnostic

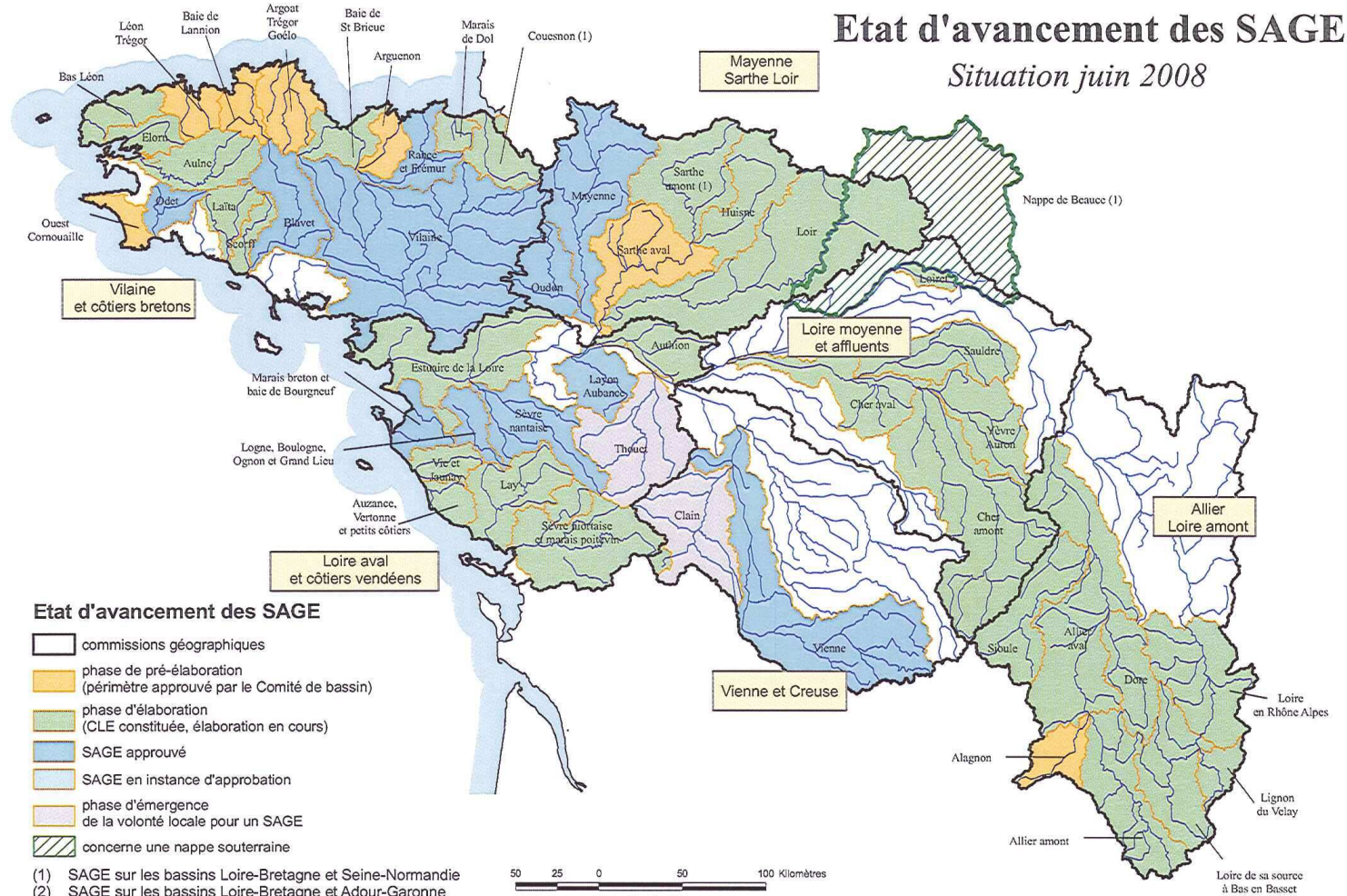
•**SAGE Allier-aval** (EPL): cahier des charges du lancement de l'étude « délimitation des ZH » en cours

•**SAGE Yèvre Auron**

ADOUR GARONNE :

•**SAGE Celé** : validation diagnostic en 2007

Carte des SAGE



Approche ressource en eau

Contrats de rivières et Zones Humides

14 CR en Auvergne entre 1984 et 2005

Loire Bretagne :

- CR Alagnon, Ance du Nord, Lignon du Velay, Semène, Ondaine, Besbre, Dore, Sioule, Vallée de la Veyre/lac d'Aydat, Lac Chambon, Haut allier

Adour-Garonne :

- Cère amont, Célé, Haute Dordogne

Etat de la connaissance

« approche écologique »

Natura 2000 : SIC : 16 habitats « humides » repérés dans 29 sites sur les 82 sites d'Auvergne

Espèces animales : suivis dans le cadre des DOCOB

***Mammifères** : loutre, castor,

***oiseaux** : sternes (Allier), oedicnème criard

***reptiles**: cistude d'Europe,

***batraciens**: crapaud des joncs, triton crêté, sonneur à ventre jaune,

***lépidoptères** : cuivré des marais, cuivré de la bistorte,,

***Odonates** : agrion de mercure, leucorrhine à gros thorax, cordulie à corps fin

***Mollusques** : moule perlière

***crustacés** : écrevisse à patte blanche

***poissons** : Chabot, Ombre commun, saumon,

Etat de la connaissance « approche écologique »



Etat de la connaissance « approche écologique »

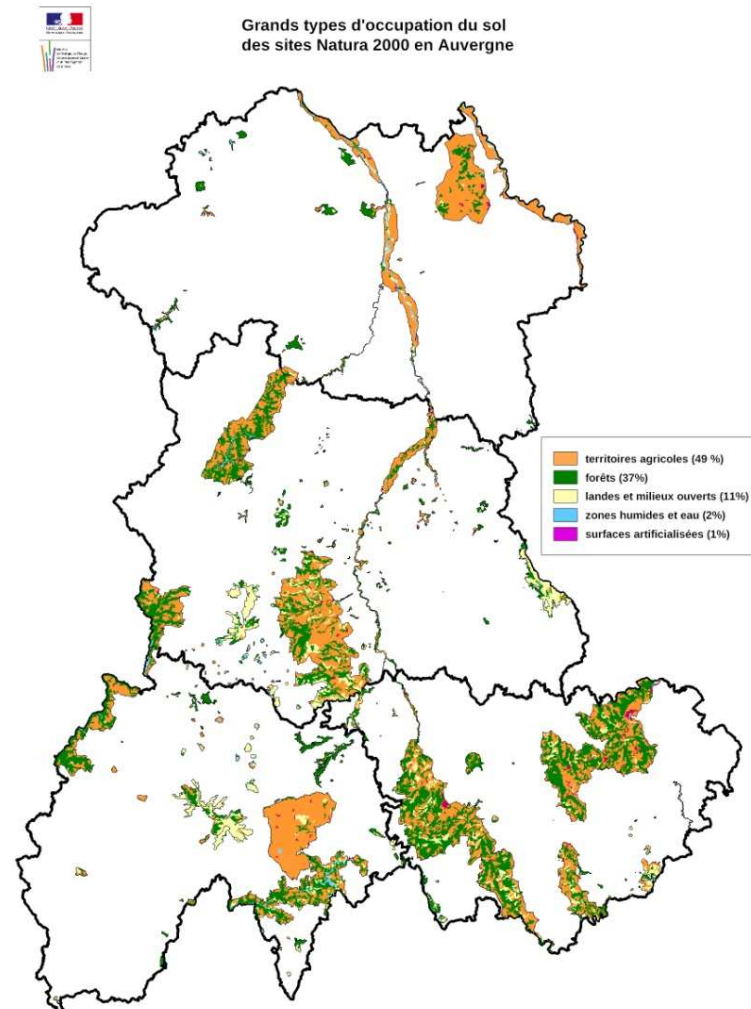
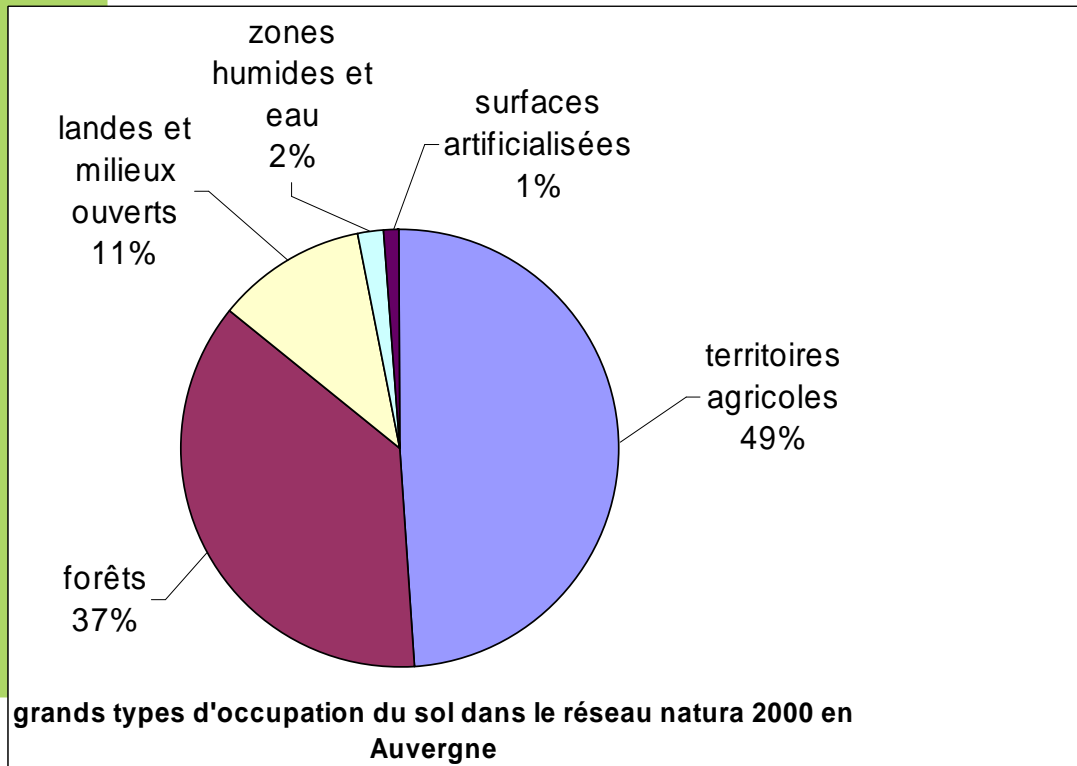
Natura 2000 Auvergne :

Directive Habitats : **82** Sites (pSIC-SIC-ZSC) = **3,6 %** du territoire

Représentant **122 754 ha** et **2 200 km** rivières

Directive «Oiseaux» : **12** ZPS

représentant **479 000ha**

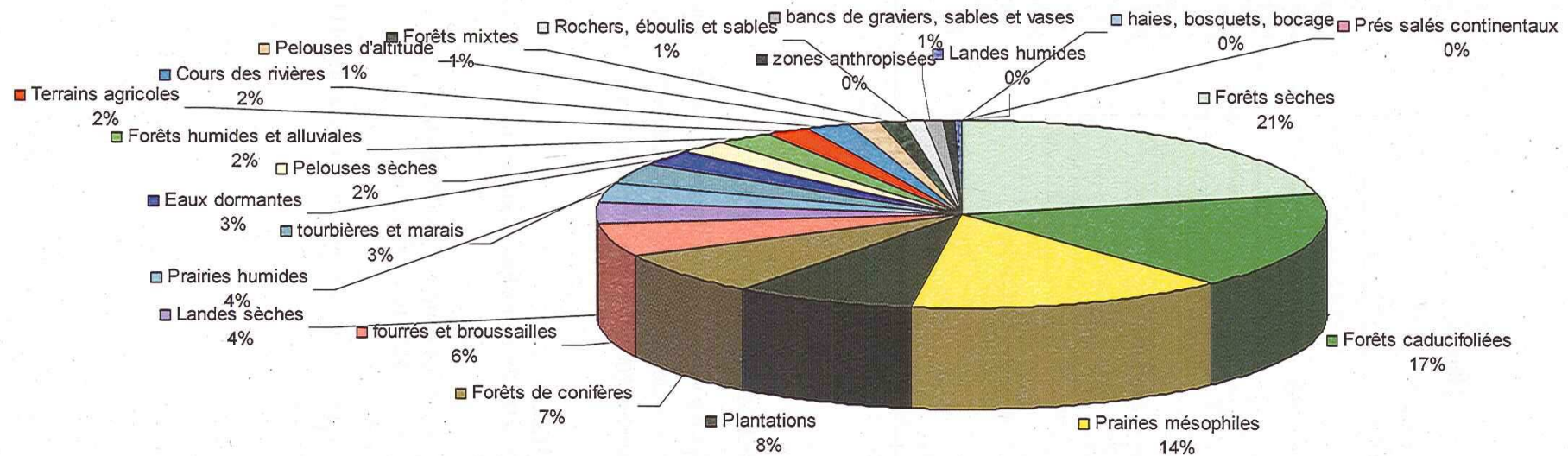


Etat de la connaissance « approche écologique »

Modernisation des ZNIEFF (2007) : Habitats déterminants

Concernant les **milieux présents**, à partir des données de 2007, c'est à dire pour une surface renseignée de 274 725,51 ha (soit 64 % de la surface totale des ZNIEFF), ce sont les forêts qui sont le plus représentées, avec près de 56% de la surface renseignée. Les milieux déterminants sont représentés sur 27 503,7 ha.

Les pourcentages de milieux donnés ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative, car beaucoup de données sont anciennes et doivent être réactualisées (travail en cours).

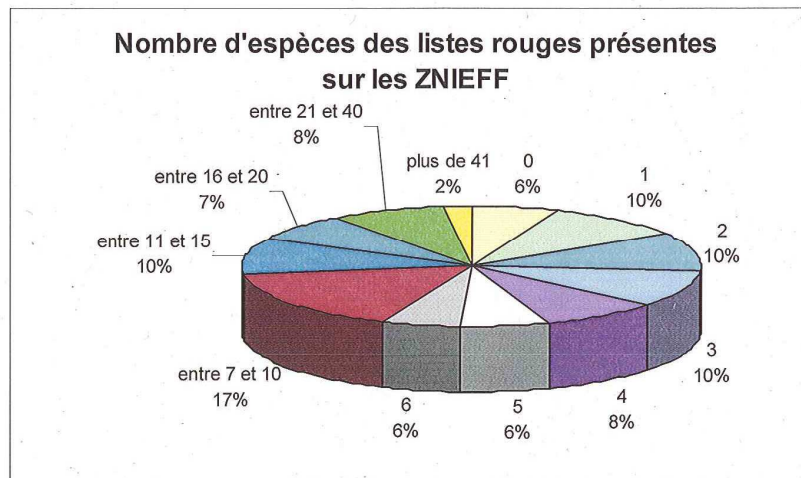
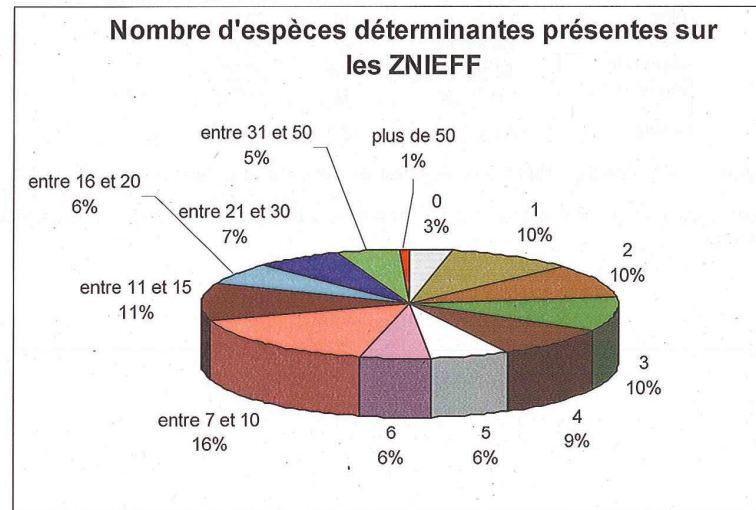


Répartition des milieux sur les ZNIEFF en 2007

Etat de la connaissance « approche écologique »

En termes d'espèces, 88,1% (666) des espèces déterminantes de la liste du Muséum sont représentées sur les ZNIEFF proposées. 88,3 % (632) des espèces présentes sur les listes rouges (auvergnates et nationales) sont représentées sur les ZNIEFF proposées.

Les deux graphiques suivants présentent des statistiques sur le nombre d'espèces déterminantes et le nombre d'espèces de la liste rouge présentes sur les ZNIEFF modernisées.



Modernisation des ZNIEFF_NOTE ETAT AVANCEMENT_14 10 2008

5/10

espèces
déterminantes
ZNIEFF type 1

:

Le « réseau écologique » des PNR d'Auvergne

Le « **Réseau écologique** » des 2 PNR entre :

• dans une réflexion à l'échelle du massif central élargi (IPAMAC= interParc du massif Central)

• Dans la révision de leur charte

Il se définit par un continuum écologique comprenant:

* des cœurs de nature

* des corridors

* des zones tampons

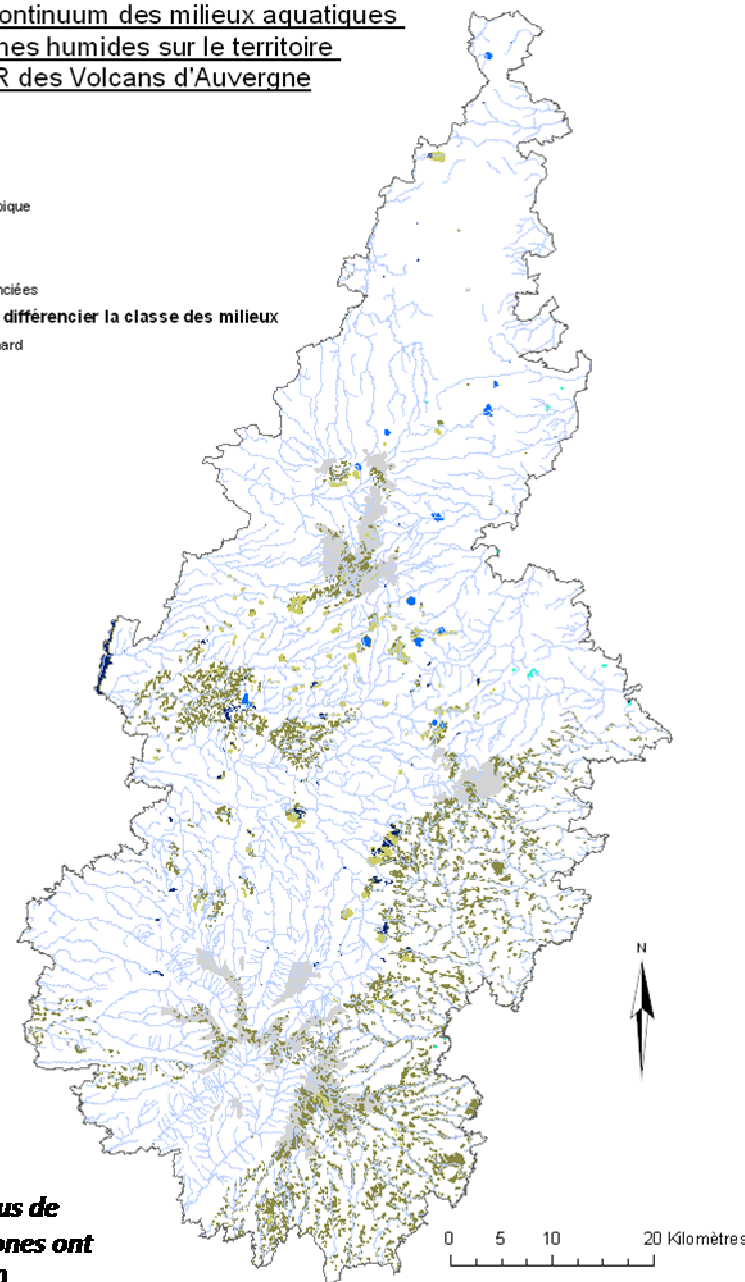
Les « corridors écologiques »

le « réseau écologique »
: PNRVA-PNRLF

Programme InterParcs
: IPAMAC

Typologie du continuum des milieux aquatiques et des zones humides sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne

- réseau hydrographique
 - lac d'origine naturelle
 - plan d'eau d'origine anthropique
 - lacs de chaux
 - tourbières
 - zones humides non différenciées
- facteur altitudinal pouvant différencier la classe des milieux
- étage collinéen et montagnard
 - étage subalpin



**Attention, pour plus de
lisibilité les polygones ont
un contour de 0,40**

Source : BD-Carto, BD-Carthage, Park View, DDAF 15, CEPA, SIGAL
Réalisation : PNRVA (AS), 09/08

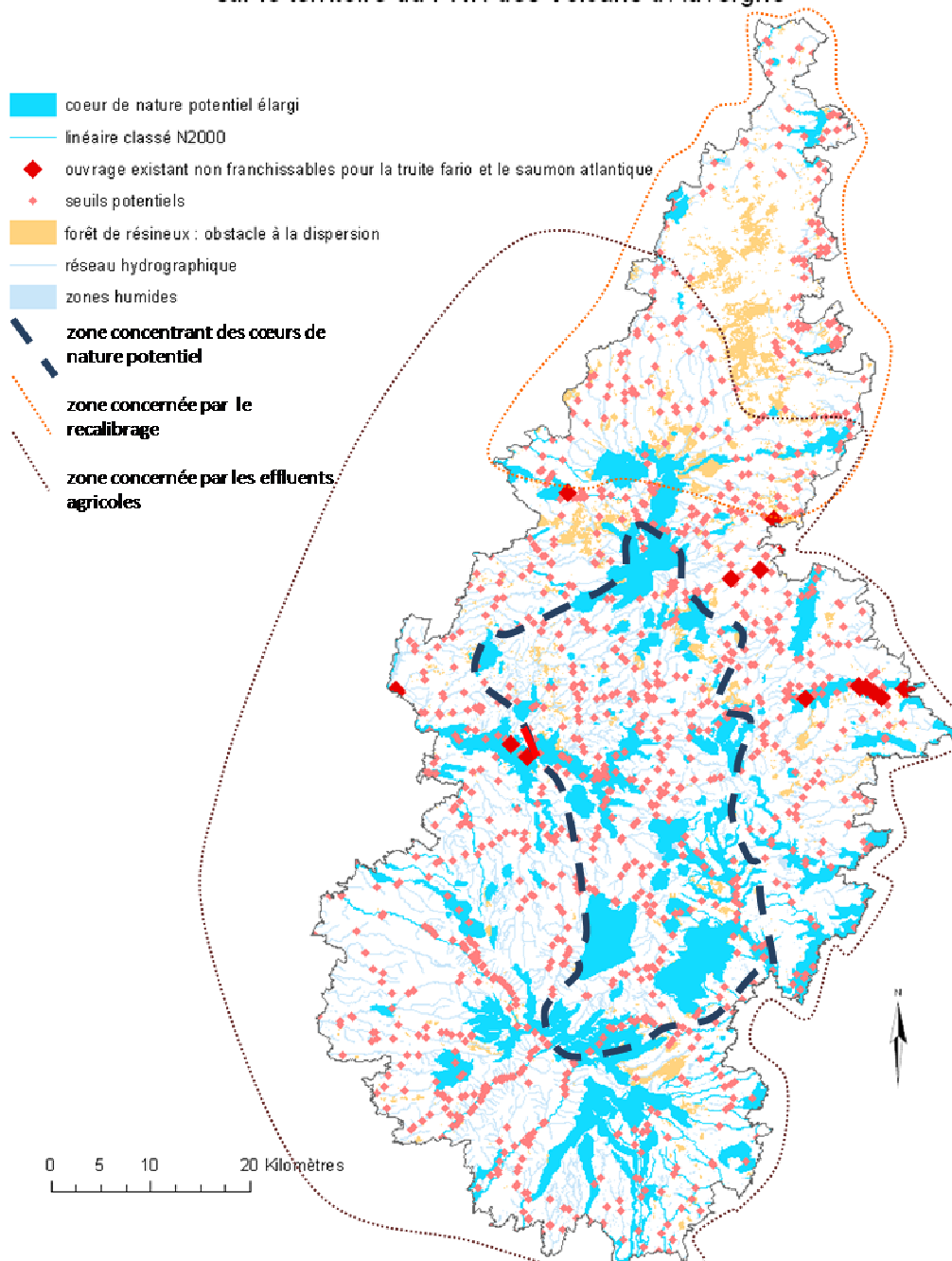
Les « corridors écologiques »

le « réseau écologique » :

PNRVA-PNRLF

Programme Inter parc

: IPAMAC



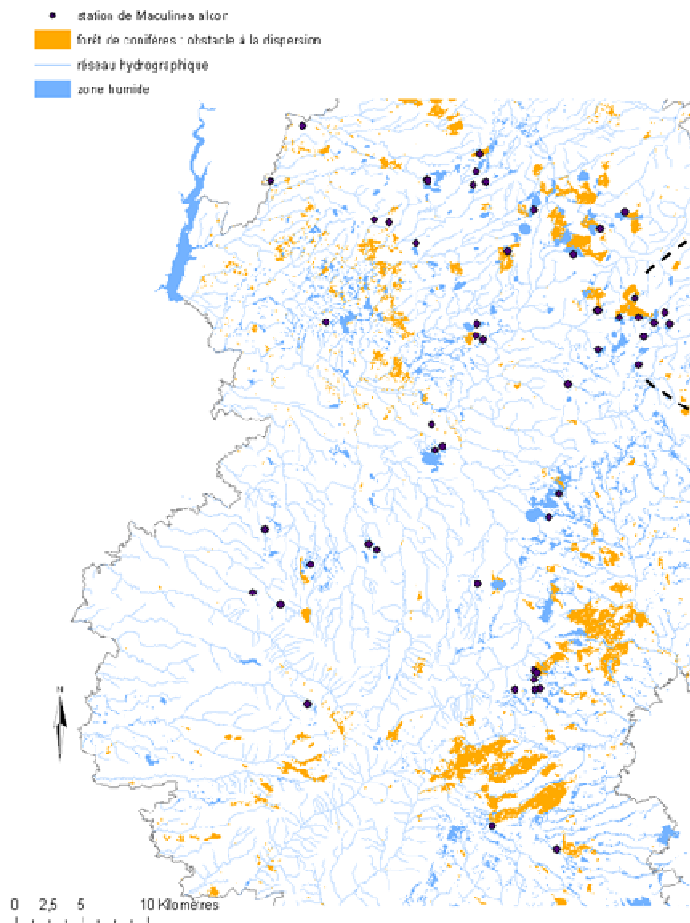
Sources: BD-Carto, BD-Carthage, CEPA, DDAF 15, SIGAL, Park View, Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne,
Réalisation: PNRVA (AS), 08/2008

Les « corridors écologiques »

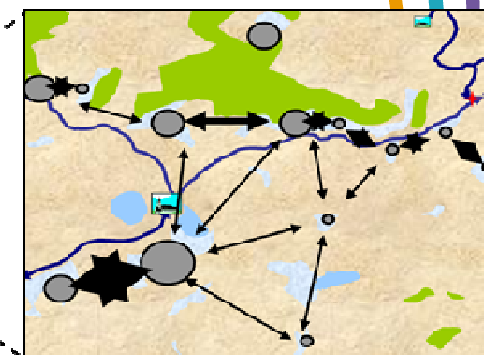
Le «réseau écologique
:PNRVA-PNRPLF

Le Programme
InterParcs
: IPAMAC

Représentation des stations de l'azuré des mouillères en 2004
d'après une étude de P. Bachelard et T. Leroy
sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne

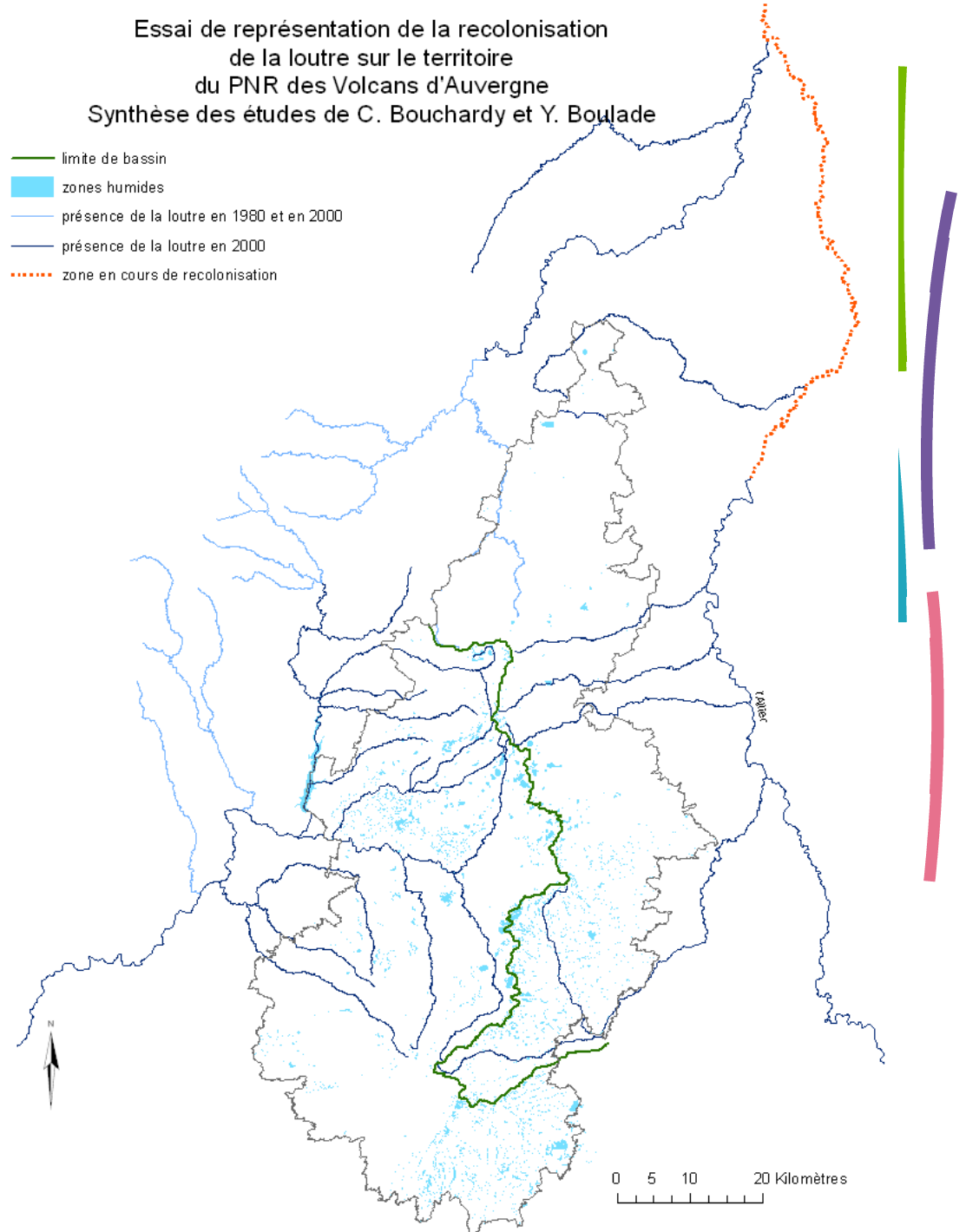


Sources: P. Bachelard, T. Leroy DD-Carriage, CEPA, DDMF 15, SIGAL, Park View
Réalisation: PNRVA (AS), 06/2008



Essai de représentation de la recolonisation
de la loutre sur le territoire
du PNR des Volcans d'Auvergne
Synthèse des études de C. Bouchardy et Y. Boulade

- limite de bassin
- zones humides
- présence de la loutre en 1980 et en 2000
- présence de la loutre en 2000
- ⋯ zone en cours de recolonisation



Les « corridors Écologiques »

Le « réseau écologique »:
PNRVA-PNRLF

Le Programme InterParcs
: IPAMAC

Sources: C. Bouchardy, Y. Boulade, BD-Carthage, CEPA, DDAF 15, SIGAL, Park View
Réalisation: PNRVA (AS), 08/2008

La gestion des données

DIREN Auvergne

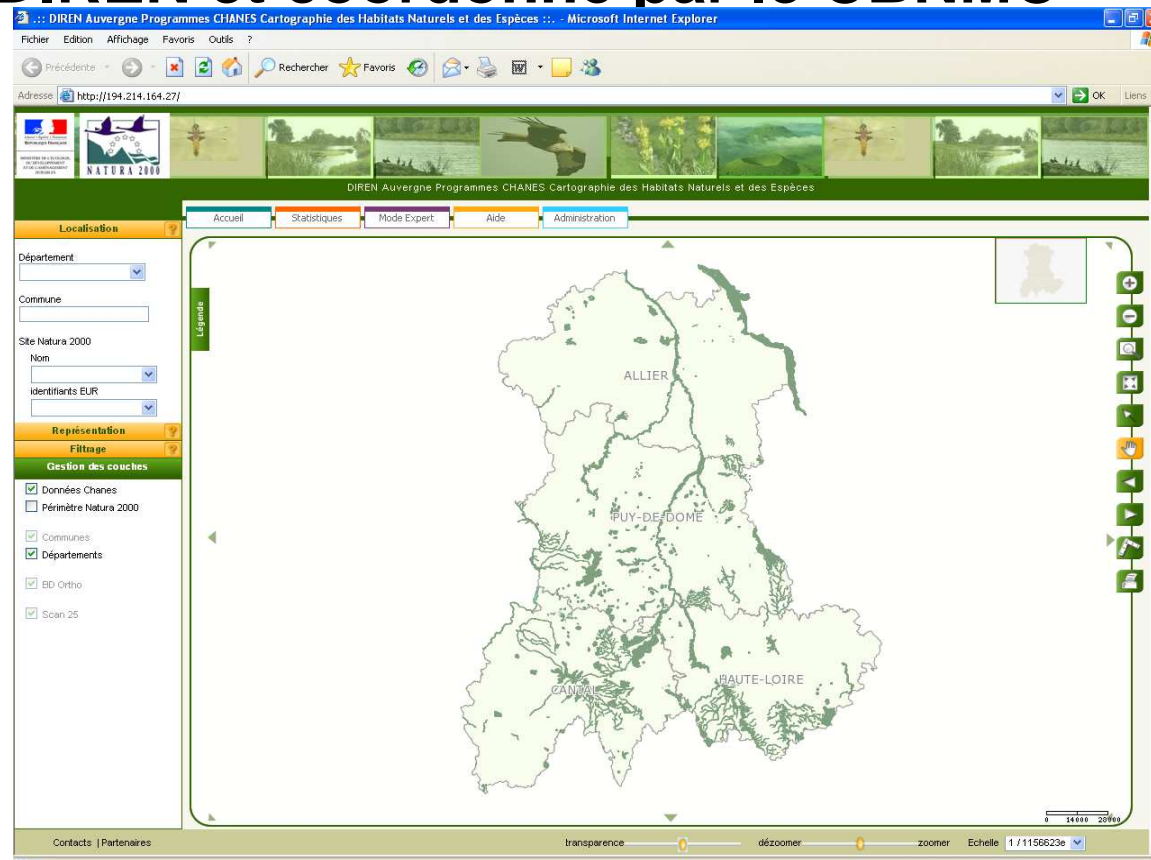
- ⑩ **BD carthage du bassin Loire Bretagne (version 2008)**
- ⑩ **Données de synthèse EIDER Auvergne (statistiques)**
- **Les référentiels SANDRE (service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau):** normalisation des données par un logiciel de saisie et d'échange de données relatives au tronc commun des ZH

La gestion des données

DIREN Auvergne

- le serveur géographique mutualisé **CARMEN** du MEEDDAT
 - * données géographiques Nature et Paysage
 - * Natura 2000 : le **programme CHANES** Auvergne initié en 2005 par la DIREN et coordonné par le CBNMC

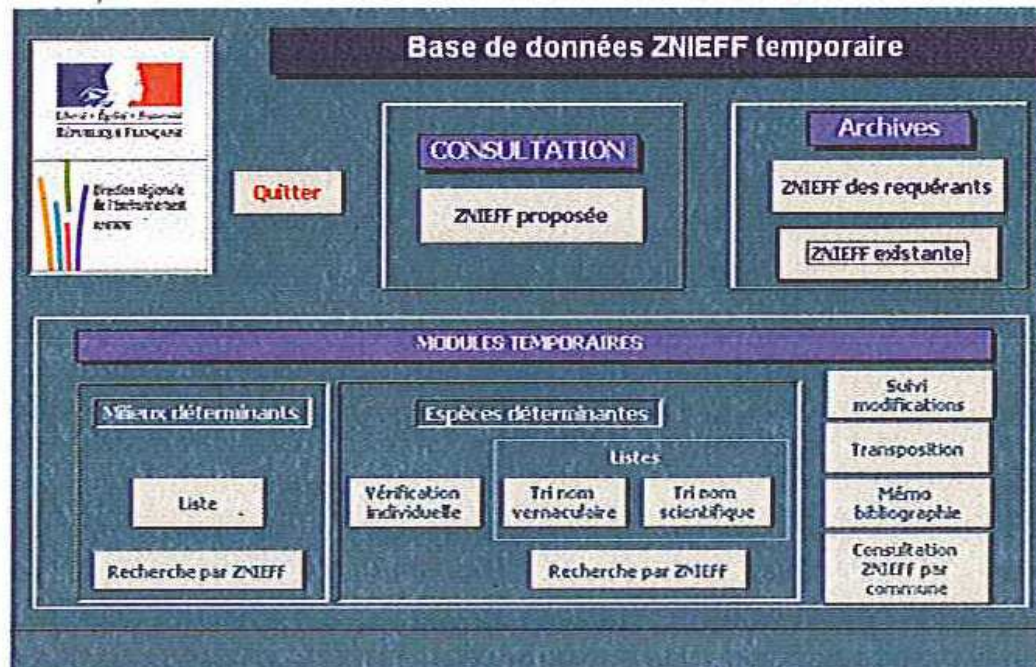
**Cartographie
Des habitats
Naturels sur
60 sites
(66 000ha)**



La gestion des données

DIREN Auvergne

- le **SINP régional** (structures ressources en cours d'identification) : catalogue de producteurs de données
- **Modernisation des ZNIEFF** : base de donnée Access provisoire mais transférable sur le logiciel national du MNHN



- **Projet 2009 de développement du système d'information CHLORIS (2001) du CBNMC sur un portail web**

Organisation et diffusion des données en Auvergne

• **2ème Profil Environnement de l'Auvergne** de l'Etat (Octobre 2008)

* constat /connaissance liée aux ZH :

Pas d'inventaire exhaustif, information dispersée

Menace de dégradation, disparition

Stratégie : inclus les orientations de la prochaine loi « Grenelle 1 »

*améliorer la connaissance des ZH (identification, biodiversité, hydrologie, les **services rendus**, les connectivités)

*informer les citoyens; les propriétaires sur l'existence, la valeur, les modalités de gestion, la nécessité de préservation des ZH

*définir des objectifs régionaux de gestion des ZH et un programme d'actions (MF de 20 000 ha d'ici 2020 loi Grenelle) y compris des contraintes réglementaires

Organisation et diffusion des données en Auvergne

- **Contrat de projet Etat-Région (2007-2013)**: article 3-1 : biodiversité et qualité des eaux
 - **Plan régional pour la biodiversité** (Conseil Régional/Etat): lancement de la démarche 2009
 - * connaissance : inventaires systématiques, indicateurs de qualité de milieux, , indicateurs de diversité biologique,
: conforter la structuration d'institutions pérennes d'acquisition et de valorisation des connaissances à l'échelle régionale (projets d'observatoires » faune »)
 - * réseau écologique régional: Natura 2000, RN,PNR,ENS..., avec tous les milieux représentés dont les ZH et les milieux aquatiques
 - **Plan Qualité des eaux d'Auvergne** : objectif d'atteinte du » bon état écologique des masses d'eau » (DCE)

Organisation et diffusion des données en Auvergne

• **Convention Interrégionale Massif central (2007-2013)**

Axe 3 : valoriser les richesses environnementales du massif central

- *Connaître et valoriser les ressources environnementales : par des opérations d'observation, de veille, d'évaluation et de mise en réseau des acteurs
- *Actions de renforcement d'inventaires : atlas flore, répertoire des zones humides, de tourbières, constitution ou renforcement d'observatoires structurés à l'échelle du massif et reconnus au niveau européen
- *Soutien à la mise en réseau des acteurs locaux

Organisation et diffusion des données en Auvergne

• **Stratégie de financements FEDER Auvergne et Massif Central et biodiversité (2007-2013)**

• **Axe 5 : mieux connaître faire connaître les richesses naturelles**

*renforcer et diffuser la connaissance : mise en réseau des structures scientifiques...

• volet 1 : structuration et valorisation des bases e connaissance régionales sur le patrimoine naturel et mise en **réseau régional** des structures productrices de donnés et gestionnaires et développer des bases de données et diffusion d'outils existants (y compris création de portail d'accès à tout public)

• Volet 2 : renforcer la connaissance en consolidant les inventaires régionaux sur le patrimoine naturel et élargir la recherche sur des thématiques innovantes (nature ordinaire et corridors)

Pistes de réflexion

• Quelques constats en Auvergne :

- * Difficile de relier les données sur la connaissance,
- * Pas de vue d'ensemble donc de possibilité d'avoir des éléments sur l'évolution des populations de la faune et de la flore
- * Volonté de rassembler les données au moins à l'échelle du Massif Central
- * Nécessité d'accompagner les Inventaires ZH dans le cadre des SAGE
- * Nécessité de connaître et diffuser auprès des agriculteurs la connaissance pour dire ce qu'il n'est pas possible de faire afin de préserver les ZH (problème des drainages des ZH ordinaires)